



Déclaration du SNUipp-FSU13 CAPD du 04/07/2016

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, avec cette CAPD, c'est un peu l'année scolaire 2015/2016 qui se termine et, s'il est un peu tôt pour en faire un bilan, nous pouvons constater que certaines choses ont changées et se sont améliorées. On peut en effet souligner que pour la 1ère fois depuis bien longtemps, la majorité de nos collègues connaît aujourd'hui son affectation pour septembre. Nous nous devons de saluer les efforts fournis par les services, qui ont permis d'obtenir ces résultats ! Pour autant, cette satisfaction partagée de ne pas voir reproduite la situation des années précédentes ne doit pas nous faire oublier les quelques situations qui restent à traiter. Car cette CAPD "innovante" de fin d'année nous interroge quand même sur le règlement de litiges "mouvement" qui ne manqueront pas de se révéler et nous ne saurions considérer que tout sera figé à l'issue de cette instance.

A la suite de la publication des affectations par les organisations syndicales vendredi dernier, des dizaines de réactions se sont fait jour et nous vous questionnons, M. l'Inspecteur d'Académie, sur vos intentions à leur sujet : quotités orphelines et décharges modifiées par les décisions du CTSD, enseignants affectés à plus d'une heure de leur domicile, EXEAT récents. .. Il reste bien des points à revoir et nous souhaiterions être associés à ces opérations manuelles.

Nous souhaitons également vous alerter sur un poste de psychologue scolaire posé "à cheval" sur les circonscriptions de Marseille 8 et de Marseille 9. Rattachement dans l'une, interventions dans l'autre. .. la question n'est pas nouvelle et, si elle se pose surtout en CTSD, elle concerne néanmoins la CAPD puisque cette affectation problématique nous a conduit à un contentieux mouvement cette année. Ne serait-il pas souhaitable de régler de manière définitive ce dysfonctionnement, afin de créer des conditions d'exercice décentes pour la collègue ?

Nous sommes en attente des affectations des PFSE. A ce sujet, nous nous devons d'être vigilants sur de probables difficultés liés à l'éloignement entre leurs résidences personnelle et administrative, mais aussi l'ESPE dont ils dépendront. Pour une partie de ces futurs collègues, l'impossibilité d'être formés en Avignon risque d'avoir de lourdes conséquences. Le SNUipp-FSU13 vous demande d'intervenir au plus tôt pour que soit rétablie cette possibilité.

Tout comme nous pensons que votre attention, ainsi que celle de M. l'IEN Adjoint, doit se porter très rapidement sur les tensions ressenties dans la circonscription de Marseille 06, qui mettent à mal de nombreux collègues.

Enfin, et avant de vous souhaiter à tous de bonnes vacances, il serait souhaitable de préciser pour tous, les modalités de prérentrée afin qu'il ne reste aucun doute sur la possibilité pour les équipes de s'organiser au plus près de leurs besoins, pour le meilleur accueil des élèves possible.

Je vous remercie pour votre attention.